

LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTÉRAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REIPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Saluste. Catil.

VOL. I.

TORONTO, MARDI, 27 AVRIL, 1858.

No. 34

Quelques uns de nos lecteurs, impatientes de recevoir les portraits de nos législateurs et croyant avoir le droit de les exiger, bien que nous n'en ayons parlé qu'après qu'ils s'étaient abonnés, nous ont demandé à quand était renvoyée la publication de la première de ces gravures.

Ces messieurs se figurent qu'un journaliste, parce qu'il a la bonne volonté de faire quelque chose, est tenu de le faire immédiatement. Non seulement nous avons improvisé une imprimerie française et un public français dans une ville exclusivement anglaise, mais nous travaillons à y installer aussi un atelier de graveurs, ce qui n'est pas peu de choses si l'on songe que le fameux Barnum dépensa à New-York, en quelques mois, \$40,000 à la publication d'une feuille illustrée qu'il fut bientôt obligé d'abandonner.

Nos lecteurs savaient, en s'abonnant, que le *Journal des Débats* ne serait pas semblable aux autres, puisqu'il devait être l'œuvre d'une seule plume. Il ne serait donc pas juste qu'ils se montrassent tous aussi exigeants que le sont sept à huit d'entre eux.

Un rédacteur, si actif et si vigilant qu'il soit, n'est ni un Argus, muni d'un millier d'yeux, ni un Briarée, armé de cent bras.

Nous pensions avoir terminé nos arrangements pour publier bientôt ces portraits; mais si nous écrivons, nous ne gravons pas et les graveurs sont plus que rares à Toronto. Celui qui aurait fait notre affaire, étant parti, nous sommes obligés de jeter notre plume sur le papier et d'aller nous-même en chercher un, ce qui nécessairement retardera de quelques jours la publication du prochain numéro.

À notre retour, nous ramènerons à coup sûr ce gravur tant promis et si l'on songe que, seul, nous n'avons laissé paraître qu'une trentaine de numéros, avant de nous arranger définitivement, on reconnaîtra, à moins d'y mettre de la mauvaise volonté, que nous avons fait aussi bien que nous le pouvions.

DES ÉLECTIONS CONTESTÉES

L'enfant affamé qui vole un pain est envoyé en prison et voit son avenir brisé.

Que fait-on aux hommes qui par leurs fraudes électorales font perdre à la Province de vingt à trente mille louis?

Rien.

C'est ce qui s'appelle de la bonne justice distributive.

Non seulement, il n'est rien fait à ces hommes-là; mais ils sont l'objet des plus touchantes attentions. Chacun s'empresse de leur serrer la main; ils ont leur couvert à la table du Gouverneur ou des ministres et si, grâce à des combinaisons de partis, les élections de ces hommes ne sont pas cassées, ils compteront parmi les 130 députés qui dictent des lois au peuple et; pour ce que nous en savons, ils seront même de ce Conseil des Dix qui gouverne le pays.

La cause du mal est facile à indiquer.

Il manque à plusieurs habitants de la Province un sentiment délicat de morale politique.

Quel a été, par exemple, le candidat qui, au moment de la lutte électorale, s'est dit: "je ne tenterai point les électeurs par des promesses ou en leur offrant de l'argent, car je ne serais plus un honnête homme si je cherchais à avilir mon semblable; à lui faire perdre l'estime de soi-même"? Il y en a eu, sans doute; mais ce n'a pas été la grande majorité.

Quel est le candidat qui s'est dit: "comme l'homme qui en assomme un autre pour voler un triomphe électoral, ne vaut pas mieux que celui qui saute sur un passant pour lui arracher sa montre, je ne garderai bien de donner à boire à des fier-à-bras, de les exciter, de les armer de bâtons et de leur faire distribuer de l'argent, pour qu'ils aillent s'emparer d'un bureau d'élection; car, en faisant cela, je descendrais au rang du capitaine de brigands qui envoie sa bande dévaliser un convoi"? Il y en a, sans doute; mais ce n'est pas la généralité.

Quel est le candidat qui s'est avoué qu'en inscrivant ou en faisant inscrire de faux votes dans les registres d'élection, il se ravalait au niveau des faussaires qui volent l'objet de leur convoitise, au moyen d'une fausse signature?

Quel est l'électeur qui a songé, un instant, qu'en faisant un faux serment en présence de l'officier-rapporteur, il se rendait aussi criminel que n'importe quel autre parjure et qu'il perdait toute espèce de droits au beau titre d'honnête homme?

Quel est le citoyen qui admet qu'en votant plusieurs fois, pendant la même élection, il fait l'acte d'un fripon?

Quel est l'officier-rapporteur ou l'agent électoral qui refuse de trumper, d'une manière directe ou indirecte, à dans une action illégale, dans la conviction que s'il y participait, il se rendrait digne du pénitencier?

Quel est l'honnête homme qui dédaigne de saluer, d'entretenir, de fréquenter, de visiter et d'inviter même chez lui l'homme qui a cherché à emporter une élection par des moyens frauduleux, de même qu'il refuserait de toucher la main à un voleur du pénitencier?

Loin de là; ceux qui ont trempé dans ces fraudes électorales ont si peu le sentiment de leur avilissement, qu'il s'en vantent plus tard comme de glorieux hauts-faits; et, pendant les longues veillées d'hiver, on les entend raconter leur prouesses à un cercle d'amis entremêlés d'enfants,—"l'espoir de la patrie!"—comme un vieux capitaine parle de ses campagnes à des auditeurs désireux de s'instruire et de marcher sur ses traces.

Sans doute qu'on trouverait encore des politiques honnêtes, qui refusent de violer les lois, de démoraliser le peuple ou de se laisser démoraliser eux-mêmes, suivant qu'ils sont candidats ou simple particuliers. Mais, il faut l'avouer, le nombre n'en est pas aussi grand qu'on le désirerait et il va chaque jour en diminuant; tandis que l'audace des fripons politiques va sans cesse en grandissant.

S'il ne se fait point de réaction puissante en faveur de l'honnêteté politique—et s'est le clergé catholique qui peut seul la rendre efficace et sincère—nous verrons bientôt le jour où l'Assemblée législative se composera en majorité de condottieri qui, à la tête de deux ou trois cents chenapans rassemblés dans ce but, se seront emparés d'un bureau électoral, chacun dans un comté différent, et s'y seront fait donner par leurs acolytes de 15,000 à 20,000 votes.

Et hâtons-nous de le dire: il vaut mieux qu'il en soit ainsi.

Si tout ce que l'on dit de certains députés est vrai, nous les méprisons bien moins que ceux qui s'en vont dans l'ombre répandre de l'argent, des promesses et des menaces, préparer des plans de campagne, et pousser des matadors—qui valent toutefois mieux qu'eux—à s'emparer de plusieurs bureaux d'élections.

Il y a entre les premiers—tels qu'on nous les représente—et les seconds, toute la différence qui existe entre un homme